

## CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

**Dispositions générales :** Nos commandes seront considérées comme acceptées par le fournisseur dans l'ensemble des conditions particulières qui y figurent et des présentes Conditions Générales d'Achat. Les présentes Conditions Générales d'Achat priment sur toutes conditions générales de nos fournisseurs, toutes les fois que celles-ci n'auront pas reçu notre consentement écrit.

**Accusé de réception de commande :** Le fournisseur s'engage à retourner par e-mail un accusé de réception signé dans un délai de 3 jours à compter de la date figurant sur la commande. Passé ce délai, les termes de la commande seront considérés comme acceptés par le fournisseur.

**Prix :** Sauf indication précisée sur la commande, les prix qui y sont mentionnés sont définitifs et fermes, c'est à dire non révisables en fonction de la variation des conditions économiques. Sauf indication contraire ces prix comprennent les emballages de la marchandise qui sont nécessaires à sa bonne conservation pendant son stockage ainsi que le conditionnement adapté au transport.

**Retards de livraison :** Les dates de livraisons négociées et acceptées par le fournisseur doivent être respectées. En cas de retard sur des livraisons, nous nous réservons le droit de réduire ou d'annuler les commandes, sans préavis ni indemnité.

**Propriétés intellectuelles :** Tout document diffusé par CML (plans, CAO ou autres) dont CML est ou non propriétaire est soumis à une clause de confidentialité et ne peut être utilisé qu'afin de réaliser la présente commande. Dans le cas où le fournisseur nommé sur la présente commande devrait diffuser des documents eux-mêmes diffusés par CML, il doit l'en informer. Il doit également s'assurer du strict respect de la confidentialité des personnes recevant ces documents.

**Réception et contrôle des produits achetés :** Les livrables fournis sont soumis à acceptation par CML. L'acceptation n'est validée qu'après contrôles qualitatifs effectués par nos services. Le refus du livrable spécifié sera notifié au fournisseur dans un délai maximal de 7 jours, à compter de la date de livraison. Il pourra être effectif même en cas d'absence de réserves de la part de CML lors de la réception des livrables.

**Emballage :** Les Appareils ou Pièces qui devront être emballés le seront toujours de telle façon que le transporteur ne puisse s'exonérer de la responsabilité pour cause d'emballage insuffisant. Une telle déclaration d'exonération ne pourrait être en tout cas être formulée que sous la responsabilité du fournisseur.

**Qualité :** Le fournisseur met en place une organisation permettant de répondre aux exigences de CML dans la durée. CML n'impose pas que cette organisation soit certifiée mais souhaite qu'elle réponde à minima aux exigences du paragraphe 8.4 du référentiel EN9100 V2018. Il est aussi totalement responsable de la conformité des livrables qu'il peut être amené à sous-traiter à son tour.

Chaque fournisseur est soumis à une évaluation réalisée par CML de façon annuelle qui est systématiquement communiquée. Toute modification de l'organisation du fournisseur devra être signalée à CML si celle-ci impacte la conformité des livrables.

Pour garantir la qualité de ses livrables, le fournisseur doit s'engager à :

- Fournir à CML les fichiers originaux ayant permis la réalisation des livrables. Ces fichiers devant être conservés durant 25 ans, ils doivent permettre d'être lisibles pendant toute cette période,
- Livrer avec la fourniture toute la documentation en français nécessaire à son bon emploi (bien et service) et, s'il s'agit de matériel, à son stockage et sa maintenance,
- Intégrer la prise en compte des caractéristiques clés issues des exigences fournies par CML ou des propres analyses du fournisseur,
- Assurer de la totale compétence et/ou qualification des collaborateurs intervenants sur la commande,
- Prendre en compte et sensibiliser ses collaborateurs à :
  - Leur contribution à la conformité du produit ou du service ;
  - Leur contribution à la sécurité du produit ;
  - L'importance d'un comportement éthique.

Laser tracker - Scanner - Bras poly articulé - Photogrammétrie - MMT Grandes dimensions 4 axes - Cellule robotisée GOM - Tomographie

CML : SAS au Capital de 76 720 € - RCS TOULOUSE 432 871 432 00071 - APE/NAF 7120B - TVA FR36 432 871 432

Siège social : ZAC de la Masquère, 181 rue du Canal du Midi, 31750 ESCALQUENS | [www.cml-metrologie.com](http://www.cml-metrologie.com)

Établissements secondaires : NANTES | BORDEAUX | LYON - Tél : 05 61 27 10 01 - Fax : 05 61 27 50 92



\*Voir conditions et certificats sur le site internet

- Prévenir CML en cas de non-conformité sur les livrables et obtenir l'approbation pour les livrables non conformes.
- Informer CML de toute autre sous-traitance et obtenir l'autorisation de CML avant le début des travaux,
- Cette éventuelle sous-traitance ne diminue en aucun cas la responsabilité du fournisseur direct de CML.
- Cascader les présentes exigences CML à ses éventuels fournisseurs et prestataires.

**Garantie :** Le Fournisseur devra remédier en toute diligence, et en totalité à ses frais, à tous défauts de la Marchandise. Il devra également réparer les conséquences que ces défauts entraînent chez nos clients et nous-mêmes. Il est bien entendu que le règlement complet de la Fourniture n'exclue pas votre responsabilité, laquelle restera pleine et entière jusqu'à la fin du délai de Garantie et de la prescription, notamment en ce qui concerne le défaut, vice propre ou caché.

**Droit d'accès :** Le fournisseur doit accorder le droit aux autorités (EASA, DGAC, OSAC, militaires), au client final et à CML, d'accéder à ses locaux ou à tous sites concernés par la commande, ainsi qu'à tous les enregistrements applicables. Si le fournisseur ne possède pas de locaux professionnels, il acceptera d'être entendu par ces mêmes autorités, client final et CML dans les locaux de CML.

**Prévention des pièces contrefaites et obsolescence :**

Le fournisseur doit s'assurer que son organisation est appropriée à la détection et à la prévention des pièces contrefaites ou susceptibles de l'être, et en cas de détection il doit avertir CML.

De même, il devra prendre en compte le risque d'obsolescence des livrables fournis, et avertir CML le cas échéant.

**Résiliation aux torts du fournisseur :** Au cas où le Fournisseur s'avérerait incapable d'exécuter notre Commande, nous nous réservons le droit de résilier notre Commande aux torts exclusifs du Fournisseur sans qu'il soit besoin d'accomplir de formalités judiciaires.

**Facturation :** Les Factures sont établies par le Fournisseur postérieurement à la livraison. Ces Factures nous sont adressées à l'adresse figurant dans la Commande. Le Fournisseur doit établir une Facture par Commande et y inscrire le numéro complet de Commande et le numéro de Bon de Livraison.

Nous nous réservons le droit de refuser la Facturation et la livraison de toute Marchandise qui n'a pas fait l'objet, de notre part, d'une Commande en bonne et due forme.

**Conditions de paiement :** Sauf dispositions particulières ayant eues notre agrément, les factures sont payées à échéance de 60 jours par virement bancaire. Cette échéance est calculée à partir de la date de la facture, étant entendu que le montant payé tient compte des éventuelles pénalités de retard calculées conformément au paragraphe Délais et Pénalités ci-dessous.

**Délais et Pénalités :** Toutes Livraisons effectuées postérieurement à une date contractuelle (date figurant sur la Commande ou postérieure explicitement acceptée par nous), met le Fournisseur de plein droit en état d'encourir des pénalités pour retard. Sauf dérogation expresse de notre part, le montant de ces pénalités précomptées sur le règlement comme il est indiqué au paragraphe Facturation ci-dessus, sera égal à 1 % du montant définitif de notre Commande, sans mise en demeure préalable, par semaine ou fraction de semaine de retard de Livraison.